

Versailles, le 25 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Mise en place d'une cellule opérationnelle de soutien des entreprises yvelinoises (COSE)

Le Préfet des Yvelines a décidé de mettre en place une cellule opérationnelle de soutien des entreprises (COSE), avec pour mission d'accompagner les responsables des entreprises en difficulté en veillant à la pleine mobilisation des mesures exceptionnelles de soutien gouvernementales.

Ces mesures exceptionnelles permettent notamment le recours à l'activité partielle, l'octroi de délais de paiement d'échéances fiscales et sociales et de remises d'impôts directs, la constitution d'un fonds de solidarité pour les TPE, et le déploiement, via le réseau bancaire, d'une enveloppe de prêts garantis par l'État, pour un montant de 300 milliards d'euros. En outre, la capacité de prêts du Fonds de développement économique et social a été renforcée et un dispositif d'avances remboursables est prévu.

L'objectif de cette cellule est de rechercher des solutions adaptées aux entreprises pour traiter au mieux leurs difficultés, par une démarche rapide et coordonnée des responsables publics. Elle sera effectuée dans le plus strict respect de la confidentialité des échanges avec les dirigeants des entreprises et dans le respect des dispositions prévues en matière de secret fiscal.

La COSE peut être saisie, auprès de la direction départementale des finances publiques, sur simple demande directe du responsable de l'entreprise, ou sur recommandation du commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises, ainsi que du médiateur du crédit aux entreprises :

ddfip78.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr
01 30 84 05 08 ou 01 30 84 63 50

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr